



Mariage entre un demandeur d'asile et une anglaise

Par **CARMMA**, le **20/05/2010** à **15:49**

Bonjour, je suis un demandeur et copine une anglaise nous avons un enfant de 4 mois je dépose un dossier pour le mariage à la mairie, je suis surpris par la réponse de la mairie qui dit que mes documents doivent être légalisés par mon consulat avant de me marier. Que dois-je faire? est-ce que je me rends dans mon consulat étant demandeur d'asile? Merci d'avance pour votre réponse

Par **chris_idv**, le **04/06/2010** à **11:39**

Bonjour, La réponse que vous avez reçue de la mairie est tout à fait justifiée: vous pouvez vous marier mais il faut pour cela que tous les documents (forcément étrangers) que vous produisez soient traduits (si nécessaires) et authentifiés. Cordialement,

Par **pseudonymée**, le **05/09/2010** à **02:03**

si vous demandez l'asile vous ne pouvez faire allégeance à votre pays d'origine. donc aucune consultation de votre consulat ou ambassade. auquel cas votre demande d'asile serait rejetée. Igiquernsi un maire veut refuser de vous marier, il doit trouver une autre excuse. valable, celle-ci.

Par **chris_idv**, le **05/09/2010** à **06:47**

Bonjour,rnrnL'intervention précédente tient, de mon point de vue, davantage d'une tentative de polémique que du droit: Le maire n'a pas à chercher d'excuse, mais uniquement à appliquer la loi ... et la loi demande la production de document permettant de justifier de l'identité et de l'état civil avant le mariage:rnrnhttp://www.mariage.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9rnrnCordialement,

Par **eburnie**, le **16/09/2010** à **14:17**

moi je vois ça comme un piège car il sait tres bien qu'a tant que demandeur d'asile tout lien avec votre pays d'origine est rompu et que vous n'avez pas le droit d'etre en contact avec votre pays d'origine si vous voulez que votre demande d'asile soit acceptée donc en vous demandant de contacter votre pays d'origine il prêche le faut pour avoir le vrai c'est à dire trouver les preuves que votre demande d'asile est caduque non valable et ainsi bonjour la reconduite aux frontieres alors faites gaffe

Par **amajuris**, le **16/09/2010** à **20:05**

bjr,rnla position du maire me semble cohérente.rnil veut connaître l'identité exacte de la personne qu'il aura devant lui le jour du mariage comme la loi l'exige. les mariages blancs ou gris sont une réalité.rnsurtout quand on connaît les approximations des état civils de certaine pays.rncomme votre copine est anglaise , essayez de vous marier en angleterre.rnc'est peut être plus facile.rncdt